

Contrat de gonflage pour la station d'air 200 ou 300 Bar

Par ce présent document, je, soussigné _____, confirme avoir pris connaissance et approuve les obligations concernant l'utilisation de la station de gonflage extérieure du magasin SCUB'H2O aussi que je suis à même de l'utiliser de manière autonome et responsable.

Une fiche explicative est située sur le volet à l'intérieur de la station de gonflage, nous restons à disposition pour toutes informations complémentaires.

Par ce contrat je m'engage à gérer le contrôle périodique de ma, mes bouteilles de plongée(s) conformes à la législation Suisse et Européenne (*arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simple*). En cas de non-respect de ces consignes le remplissage de ces dites bouteilles ne doit pas être réalisé à l'aide de la station de gonflage de SCUB'H2O jusqu'à ce que la requalification ne soit effectuée et que les bouteilles soient estampillées par un centre de requalification agréé. Vous pouvez demander au magasin les renseignements pour la gestion des requalifications périodiques.

La carte de gonflage est nominative personnelle et non transmissible à un tiers. L'application **Airchipp système** enregistre les accès à la station, en cas de litige les solutions seront envisageables dans la mesure du possible. En cas de perte ou de vol de votre carte de gonflage nous vous invitons à nous en informer le plus rapidement possible au

021 802 68 48 ou au **076 428 45 65**.

Le présent document est acté avec le client susmentionné, en cas de mauvaise utilisation ou de détérioration la personne fautive sera tenue pour responsable des dégâts et du dédommagement pour la gêne occasionnée. Merci de nous signaler tout fonctionnement ou dysfonctionnement suspect. La station de gonflage est libre d'accès 24h/24 et 7j/7.

Une caution pour la carte de gonflage est au prix de CHF 25.-, somme qui vous sera restituée pour toute fin de contrat. En cas de perte, vol ou détérioration de cette dernière, le remplacement sera à votre charge.

Si par mégarde un client devait oublier sa carte de gonflage merci de nous informer et de nous la faire parvenir rapidement afin de la rendre à son propriétaire.

Contrat signé et approuvé par la société SCUB'H2O, à Morges le :

(Signature, date et tampon obligatoires)

<input type="checkbox"/>	Oui J'accepte de recevoir vos offres promotionnelles par courrier Email.
<input type="checkbox"/>	Non je ne tiens pas recevoir vos offres promotionnelles par courrier Email.

Coordonnées du client :

Nom, Prénom : _____

Adresse, CP Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Numéro de la carte : 59689 _____